

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de rempl	ir cette demande,	lire atter	itivement la no	tice explicative
	Cadre réservé à l'au	utorité env	rironnementale	Maritim marining
Date de réception : 23/09/2019	Dossier completed 23/09/201			N° d'enregistrement : 2019-8943
A POST OF THE STATE	1. Intitu	ılé du pro	jet	
Commercialisation d'un Parc d'Activités E plancher)	conomique à Saint De	enis de Pil	e (dépassement d	u seuil des 10 000 m² de surface
2. Identification d	บ (ou des) maître(s)	d'ouvrag	e ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique				
Nom BUISSON	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON	Prénom	Philippe	
2.2 Personne morale		عاده ان		
Dénomination ou raison sociale	Communauté d'Ag		ion du Libournais	(Cali)
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Buisson Philippe, P	resident		
RCS / SIRET 2 0 0 0 7 0 0	9 2 0 0 0 1	6	Forme juridique	7348 Communauté d'Agglomération
	ez à voire demand			
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	dimensionnement co	orrespond	lant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristique	es du proj	et au regard des	seuils et critères de la catégorie
39	La Cali a aménagé un d'Activités avait été a 2018 et autorisant un en cours et des proje	n Parc d'A autorisé p ne surface ets des ent rient donc	ctivités de 18 terra ar un arrêté de Pe plancher de 9 90 treprises qui vont de faire un permi	tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) ains viabilisés en 2018/2019. Ce Parc rmis d'Aménager délivré en mars 0 m². Au vu de la commercialisation s'implanter, le besoin en SP va être de s modificatif soumis à une étude au 0 000 m².
	4. Caractéristiques	générale	s du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énon	ncées à la	rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	ruels travaux de dém	nolition		
Dans les années 2000, la Cali a étudié la cré et 1Aux au PLU). Ce projet soumis à déclara	ation d'un Parc d'Acti ation loi sur l'eau a ob	ivités d'en Itenu en a	viron 10 ha à Frap vril 2007 un arrêté	ppe à Saint Denis de Pile (zonage Ux relatif à l'article L214-3 du code de

l'environnement (dossier 33-2007-00061- arrêté ci-joint).

Le projet a été réalisé en 2 tranches : A la fin des années 2000, une première tranche de 4 ha (14 lots) a été aménagée et commercialisée jusqu'en 2015, permettant ainsi l'implantation d'une dizaine d'entreprises. L'aménagement d'un Parc d'Activités consiste en la création de voirie et réseaux permettant la viabilisation de lots à construire destinés à l'implantation d'entreprises.

En mars 2018, la Cali a obtenu un permis d'aménager pour la réalisation de la deuxième tranche de 5 ha (18 lots) et les travaux ont été achevé en 2019. Ce permis d'aménager a attribué une surface plancher maximale de 9 900 m². Cette surface avait été estimée en fonction des surfaces planchers attribuées pour la première tranche (environ 7 600 m² construits).

Cependant, au fur et à mesure de la commercialisation et des projets d'implantation des entreprises, il semble que nous allons dépasser les 9 900 m² attribués. Il est donc nécessaire de déposer un permis modificatif auprès de la mairie de Saint Denis de Pile pour attribuer une surface plancher de 16 000 m². Il est donc nécessaire de faire un examen au cas par cas.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Il s'agit de pouvoir augmenter la surface plancher (de 9 900 à 16 000 m²) afin de permettre la densification de l'urbanisation à l'intérieur des lots déjà créés. Le projet d'aménagement général n'évolue pas.
Pièces jointes : pièces du permis d'aménager et arrêté de lotir
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Les travaux ont déjà été réalisés en 2018/2019. Il s'agissait de l'aménagement d'un Parc d'Activités : création de voirie et réseaux (eaux, assainissements, électricité etc) afin de permettre la viabilisation de 18 lots destinés à l'implantation future d'entreprises.
Pièces jointes : programme des travaux et plans d'aménagement
rieces jointes : programme des travaux et plans à amenagement
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Implantation et exploitation d'entrepôts artisanaux

La décision de l'autorité environne	nistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Déclaration loi sur l'eau : arrêté relati arrêté ci-joint).	fà l'article L214-3 du code de l'environnement obtenu en avril 2007 (dossier 33-2007-00061-
Permis d'aménager obtenu en mars 2	2018
A.F. Dimensions shows about	
4.5 Dimensions et caracteristiques at	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées ndeurs caractéristiques Valeur(s)
4 ha	hectares
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>44°97'60"8</u> 9 Lat. <u>0.°20'84"</u> 18
d'implantation Frappe - route de Saint Emilion	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
33910 Saint Denis de Pile	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ "
	oignez à votre demande les anneves n° 2 à 4
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	projet et

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	The state of the s	X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?	Name of the last o	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		site Natura 2000 Vallée de l'Isle de Périgueux Une étude d'évaluation des incidences Natura 2000 a été réalisée dans le cadre du PLU de Saint Denis de Pile (cf p 373 PLU). Celle-ci a conclu que la création de la zone de Frappe n'avait pas d'incidence directe significative sur l'état de conservation du site Natura 2000
D'un site classé ?		X	

	envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suivo		'avoir	les incidences notables suivantes ?
	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
essources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	La zone de Frappe est enclavée entre l'autoroute A89 au sud et des zones urbanisés. Ce secteur correspond à une friche agricole, présentant une biodiversité relativement appauvrie (cf p373 du PLU de Saint Denis de Pile) Pièce annexée: Extrait du PLU de Saint Denis de Pile (p 336 à 389 du PLU)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	cf p373 du PLU de Saint Denis de Pile

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Les terrains sont classés en UX et 1 Aux au PLU
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Pièce annexée : Plan du PLU
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'implantation des entreprises va engendrer du trafic des salariés et fournisseurs. Néanmoins, la plupart des entreprises qui vont s'implanter sont des TPE artisanales qui ont de faibles effectifs et un trafic limité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	\Box	Les entreprises qui vont s'implanter peuvent générer du bruit, néanmoins, il y a peu d'habitations à proximité et la configuration des bâtiments sera étudiée pour limiter les éventuelles nuisances. De plus, il s'agit d'une extension d'une zone d'activités déjà existante.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		ll y a 12 candélabres à éclairage solaire
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		rejets d'eaux pluviales conformément à l'arrêté de déclaration loi sur l'eau
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
approuvés	?			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
6.3 Les incides	nces du projet identifié	es au	6.1 sor	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	ez lesc	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude environnementale et notamment d'incidence Natura 2000 élaborée dans le cadre du PLU de Saint Denis de Pile a conclu au faible impact du Parc d'Activités de Frappe.

En outre, il s'agit de l'extension d'une zone d'activités existante dans un secteur enclavé entre l'autoroute et des secteurs urbanisés. Ce secteur correspond à une friche agricole, présentant une biodiversité relativement appauvrie.

Enfin, les travaux d'aménagement ont déjà été réalisés dans le cadre du permis d'aménager obtenu en 2018, l'évaluation environnementale de l'état initial n'est donc plus réellement pertinente. Il s'agit simplement de pouvoir augmenter la surface plancher afin de permettre la densification de l'urbanisation à l'intérieur des lots, le projet d'aménagement général n'évoluant pas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de déclaration préfectorale au titre de la loi sur l'eau réalisé en 2006 Arrêté préfectoral du 27 avril 2007 relatif à l'article L214-3 du code de l'environnement Arrêté du Maire du 20 mars 2018 accordant le permis d'aménager Le programme des travaux réalisés Étude de sol

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

MER47

X

Fait à

LIBOURNE

le, 12/09/2019

Signature

Philippe BUISSQN

resident de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne ph	hysique							
Adresse								
Numéro	Extension rue Nom de la voie							
Code Postal	l Localité Pays							
Code rosiu	Localité Pays							
Tél	557250151 Fax							
Courriel								
Personne mo	orale							
Adresse du s	siège social							
Numéro	42 Extensio rue Nom de la voie Jules Ferry							
Code postal	3 3 5 0 3 Localité LIBOURNE Pays FRANCE							
Code posidi	Pays FRANCE							
Tél	557250151 Fax							
Courriel	contact @lacali.fr							
Personne hal	bilitée à fournir des renseianements sur la présente demande							
Nom	Decock Prénom Benjamin							
Qualité	chargé de mission développement économique							
Tél	524242156 Fax							
Courriel	bdecock@lacali.fr							

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage